

Question écrite - 29 septembre 2026

Fermeture programmée de l'INSPÉ de Chambéry et dégradation de l'enseignement scolaire public en Savoie.

Jean-François
COULOMME



M. Jean-François Coulomme alerte M. le ministre de l'Éducation nationale sur **la fermeture programmée en 2027 de l'INSPÉ de Chambéry et la dégradation de l'enseignement scolaire public en Savoie.**

Suite aux **alertes d'une intersyndicale**, composée de FSU, UNSA et FO, M. le député s'inquiète quant aux conséquences de la fermeture de l'INSPÉ de Chambéry en 2027 et la disparition de l'offre de formation pour les personnels enseignants stagiaires dans le département de la Savoie.

Il alerte également M. le ministre sur la **dégradation des conditions de travail** des enseignants du territoire imposée par cette fermeture et sur la **dégradation de l'attractivité** du territoire que qu'entraînera la **disparition d'un site de formation universitaire.**

Par voie de conséquence, les syndicats craignent également la disparition du réseau de bibliothèque pédagogique Canopé sur le territoire du département de la Savoie.

Cette décision brutale est justifiée par une diminution du nombre de professeurs stagiaires nommés dans le département en raison de la réforme des concours de recrutement instaurée en 2026. Il est en effet prévu un redéploiement de la formation des enseignants en Haute-Savoie, à Annecy ; alors qu'il s'agit plutôt d'une volonté politique selon l'intersyndicale. **Le site de l'INSPÉ de Chambéry est indispensable pour garantir une formation de qualité aux jeunes enseignants** nommés dans le département et son implantation est historique.

Sa fermeture est associée à une **diminution importante du nombre de postes d'enseignants** dans le département et **les supports pour l'accueil des stagiaires disparaissent progressivement**, écho des suppressions

de classes, au motif d'un « déclin démographique ». Des supports pour les stagiaires sont en revanche créés massivement en Haute-Savoie et cela témoigne d'une volonté de contraindre de jeunes lauréats à venir exercer dans le département voisin, fortement déficitaire, en raison du coût de la vie rédhibitoire pour un salaire d'enseignant gelé depuis 23 ans.

À l'heure où le Gouvernement communique sur les conséquences néfastes du « péril démographique » à venir, la **fermeture de l'INSPÉ de Chambéry pénalise l'attractivité du département de la Savoie** pour de jeunes collègues. Elle dégrade en général l'attractivité de la présence universitaire en Savoie et son vivier de jeunes actifs susceptibles de s'installer sur le territoire.

D'un point de vue national, la fermeture de ce site de formation va de pair avec une **politique d'austérité budgétaire aggravée à l'égard des services publics ces dernières années**. La réorientation des budgets vers les armées pour financer la militarisation de la société ne permet plus leur fonctionnement normal. Elle **impacte** notamment les **territoires** qui voient leur **maillage éducatif et universitaire se réduire et endette les universités publiques** qui sont contraintes de réduire leur offre de formation, comme c'est le cas à Chambéry où certaines préparations aux CAPES ne sont plus proposées. Pourtant, le site universitaire de Chambéry **participe largement au rayonnement du territoire**, tant au **niveau économique que démographique**.

De plus, ce n'est qu'un signal supplémentaire démontrant la **fragilisation des services publics, notamment éducatifs, dans le département**. En effet, alors que l'agglomération chambérienne gagne des habitants chaque année, les fermetures de classe dans les établissements publics se sont multipliées : **125 ETP ont été supprimés dans le département en cette rentrée**. L'absence totale de concertation avec les syndicats et les élus du territoire au sujet de la fermeture brutale de ce site indispensable pour la formation professionnelle est inquiétante, fermeture que nous avons appris par voie de presse.

Cette rentrée 2026-2027, dans l'académie de Grenoble, s'est réalisée pour les lauréats des concours dans des conditions plus que dégradées. Certains stagiaires, bien que nommés dans un établissement en Savoie, ont été

contraints de se former à Grenoble ou à Lyon, puisque l'INSPÉ de Chambéry n'accueille déjà plus de lauréats de l'enseignement secondaire dans ses locaux. Certains ont déjà annoncé avoir **renoncé au bénéfice de leur concours en raison de l'éloignement géographique très important entre leur affectation et leur site de formation.**

Ainsi, les questions sont simples :

- **Comment le Gouvernement compte-t-il faire respecter l'égalité républicaine d'accès aux études supérieures dans tous les territoires ?**
- **Comment le Gouvernement compte-t-il permettre aux jeunes enseignants de travailler dans des conditions décentes alors que leur administration leur impose des distances et des temps de trajet intenable entre leur affectation (Haute-Savoie) et leur lieu de formation (Grenoble ou Lyon) ?**
- **Quelles mesures sont prévues face à une volonté manifeste de nommer de jeunes lauréats dans des territoires dont la tension immobilière est forte et dans lesquels la faiblesse des salaires ne permet pas aux jeunes enseignants de se loger ?**
- **Enfin, face à l'hypocrisie de l'institution, qui communique massivement sur l'objectif de placer « un enseignant devant chaque élève » et la réalité des conditions de travail imposées à des lauréats parfois poussés à la démission avant même la titularisation, il lui demande comment l'État compte respecter ses obligations d'employeur pour garantir la sécurité et le bien-être au travail de ses agents.**